Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215602202-20251126-D_24NOV25_01-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_24SNOV25_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL -
République Française

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	12	14

Conseil Municipal : séance du 24 novembre 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 17 novembre 2025
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Sébastien BOUVIER, Karine CONQUER, Vincent ROCHE, Patrick AGAESSE, Colette FOUILLOUX, Murielle MUSSA-PERETTO, Loïc BRAULT, Gilles LE MOROUX; Anaïs LE HUNSEC ; Hélène PADELLEC.
Absents ayant donné pouvoir : Hélène MAHEO a donné pouvoir à Christèle PERREL ; Yann RAOUL, a donné pouvoir à Patrick AGAESSE
Absent : Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN
Secrétaire de séance : Colette FOUILLOUX

---

01 Organisation d'un séjour au ski - tarifs

Madame Le Maire explique que suite au séjour de l'année passée, qui avait été très apprécié des jeunes, des familles et des encadrants, et suite à un sondage réalisé auprès du public cible, l'organisation d'un séjour ski par le service Jeunesse à destination des 10-17 ans a été validée en commission enfance-jeunesse du 3 novembre 2025.

Le séjour aura lieu du 14 au 21 février à la Mongie dans les Pyrénées. Il est ouvert à 21 jeunes.

Les trajets s'effectueront en minibus. Les jeunes seront hébergés en pension complète au centre de vacances La baleine Blanche – 65710 CAMPAN. Deux heures de cours seront proposées quotidiennement avec l'ESF.
Les jeunes seront encadrés par des animateurs diplômés et des bénévoles répondant à certains critères : niveau de ski, permis de conduire depuis plus de trois ans, ou poids lourd, ...)

Les familles pourront régler leur séjour en 3 mensualités par prélèvement.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Tranche 1 QF<700	Tranche 2 QF 701 - 1139	Tranche 3 QF>1139
500 €	550 €	600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les tarifs et les modalités de paiement
- **DE RECRUTER** un animateur pour encadrer les jeunes pendant la durée du séjour
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215602202-20251126-D_24NOV25_01-DE

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 26 novembre 2025

Le secrétaire de séance
Colette FOUILLOUX

Le Maire,
Christèle PERREL



Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.